ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cadres

Question écrite n° 58199

Texte de la question

M. Maxime Bono attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des cadres de santé des établissements hospitaliers publics. En effet, avec l'évolution constante de l'activité hospitalière, le champ de compétences et de responsabilités des cadres de santé s'est considérablement accru et diversifié, ne leur permettant plus d'exercer sereinement leur fonction au sein de la chaîne thérapeutique. Aujourd'hui, leur situation statutaire semble inadaptée aux responsabilités nouvelles dont ils ont la charge. En conséquence, afin de répondre aux préoccupations de ces professionnels de la santé, il lui demande quelles mesures elle envisage de prendre tant en terme de statut que de revalorisation indiciaire.

Données clés

Auteur : M. Maxime Bono
Circonscription : Charente-Maritime (1re circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 58199
Rubrique : Fonction publique hospitalière
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1191